



RECHERCHE D'URGENCE : LEADERSHIP EUROPÉEN POUR LUTTER CONTRE LA NOUVELLE DÉPRESSION

DÉCLARATION DE LA CES ADRESSÉE AU SOMMET EUROPÉEN DE
PRINTEMPS DE MARS 2009

Ière partie :

Ce à quoi nous sommes confrontés : une récession qui se transforme en dépression

1. Les perspectives économiques sont mauvaises et s'assombrissent. Alors que la Commission européenne prévoyait en janvier une contraction de l'économie européenne de 2% en 2009, des prévisions plus récentes tablent sur une récession de 2,7% (BCE), voire un effondrement de l'activité économique de 5% pour certains États membres. Le chômage augmentera rapidement au cours des prochains trimestres et s'établira à plus de 10% d'ici à 2010.
2. L'économie est prise dans une spirale baissière qui s'accélénera si les responsables politiques ne réagissent pas de manière appropriée. Sept spirales baissières sont en réalité à l'œuvre, transformant la récession en une nouvelle Grande Dépression.

a. Les plans de relance

Leur ampleur n'est pas suffisante pour empêcher les licenciements collectifs. Avec une croissance budgétaire limitée à 0,5% en 2009, comparé un à un recul de la demande globale de 4%, le plan de relance proposé par l'UE n'est pas à la hauteur du défi qu'il se propose de relever. Le plan de relance européen ne sera par conséquent pas en mesure d'empêcher la récession de frapper le noyau dur de la main-d'œuvre des entreprises au cours des prochains mois. Les restructurations massives se répercuteront à leur tour sur la demande et, par conséquent, sur l'activité économique.

b. Un deuxième effondrement financier est prévisible

La récession débouchera sur une croissance des taux de défaillance des crédits hypothécaires et du crédit aux entreprises. Les normes comptables internationales contraindront les banques à ajuster à la baisse l'évaluation de ces emprunts dans leurs comptes. Ceci se traduira par un nouveau déséquilibre entre les actifs et le capital bancaires. Le resserrement du crédit bancaire qui en résultera réduira davantage les possibilités de financement de l'activité économique. Le scénario de l'automne 2008, caractérisé par un resserrement du crédit bancaire en réaction aux pertes sur les obligations titrisées, est en voie de se répéter.

c. Le pacte de stabilité encore et toujours

Les déficits publics explosent, et le seuil des 3% sera franchi. Si les stratégies de consolidation budgétaire sont mises en œuvre à partir de 2010, cela signifie que les déficits publics seront réduits au moment même où l'économie subira de plein fouet l'impact de la deuxième vague de resserrement du crédit (voir plus haut). Les conséquences de la discipline budgétaire sur une économie affaiblie seront désastreuses.

d. L'Europe dénigrée par les marchés financiers...

De nombreux pays d'Europe centrale et orientale éprouvent des difficultés à accéder aux marchés financiers. Dans le contexte d'une poursuite de l'équilibre entre les actifs et le capital, les banques d'Europe occidentale réduisent les flux de crédit vers leurs filiales en Europe centrale et orientale, alors que les besoins de refinancement de la région s'élèvent à 200 milliards d'euros par an. En outre, les marchés financiers privilégient les marchés des obligations d'État. L'écart entre les taux d'intérêt des obligations allemandes et les taux d'intérêt des obligations de plusieurs autres pays de la zone euro s'est brutalement accru. La prévision autoproductrice perverse des marchés financiers est de nouveau à l'œuvre : les taux d'intérêt élevés fragilisent les finances publiques, réduisant ainsi la marge de manœuvre des États membres pour stabiliser l'économie, déclenchant finalement la défaillance redoutée par le marché.

e. ...et le FMI, financé par des fonds européens, qui détruit le modèle social en Europe orientale.

S'ils sont fragilisés par l'Union européenne, les États membres hors zone euro, davantage vulnérables et exposés aux caprices des marchés financiers, n'ont d'autre recours

que de se tourner vers les institutions financières internationales, en l'occurrence le FMI. Les remèdes qu'il préconise sont toutefois bien connus : en contrepartie de prêts octroyés en devises, les pays sont contraints de réduire l'ensemble des dépenses sociales, notamment les salaires, les prestations sociales, les droits des travailleurs et les services publics. De plus, l'accès au fonds de 25 milliards d'euros octroyé par la Commission pour soutenir la balance des paiements de ces pays est subordonné au respect du programme d'ajustement imposé par le FMI. Les fonds européens sont utilisés pour aider le FMI à affaiblir la dimension sociale en Europe. Les seuls États membres concernés par le soutien financier du FMI sont jusqu'à présent la Hongrie et la Lettonie, mais le risque de contagion inhérent aux marchés financiers risque de s'étendre à l'ensemble de la région.

f. Le protectionnisme et le marché intérieur

Un retour au protectionnisme n'est pas de nature à résoudre la crise, et la CES s'oppose à toute démarche en ce sens. La CES regrette par conséquent que certaines décisions prises sous la pression des milieux d'affaires risquent de créer des distorsions du marché intérieur. L'octroi de garanties de crédit aux entreprises à concurrence du montant total des charges salariales peut entraîner une distorsion des règles de concurrence liée à une meilleure marge de manœuvre budgétaire et à l'accès aux marchés financiers (voir plus haut), avec le risque que tous les États membres ne soient pas en mesure de permettre à leur secteur industriel de surmonter le resserrement du crédit. Si ces mesures facilitent par ailleurs l'accès des entreprises au financement, il n'existe néanmoins aucune garantie que les entreprises n'utiliseront pas ces fonds pour réduire le noyau dur de la main-d'œuvre et entretenir leur avidité (versement de dividendes excessifs ou primes aux directeurs généraux) au lieu d'investir.

g. Réductions de salaires : soyez conscients de ce que vous souhaitez

Un effondrement de la dynamique des salaires ne manquerait pas de contribuer à une nouvelle Grande Dépression. Contrairement à l'idée selon laquelle la formation des salaires en Europe est rigide, le risque d'une réaction des salaires brutale et trop flexible est réel. Une récession de 2% affaiblira sérieusement la position de négociation des travailleurs et entraînera un fléchissement de la dynamique

des salaires. Si le lien classique entre la dynamique des salaires et la crise économique reste valide, un effondrement de la dynamique des salaires à un taux de croissance proche de zéro n'est néanmoins pas exclu. Ceci risque de réduire les faibles taux d'inflation actuels à zéro, voire de provoquer une déflation et d'entraîner une hausse des taux d'intérêt réels. Une hausse des taux d'intérêt réels en pleine récession et dans un contexte d'endettement excessif du secteur privé réactivera la spirale baissière. Une déflation de la dette, comparable à celle des années 1930, n'est pas impossible.

IIème partie

Le rôle directeur de l'Union européenne pour orienter les marchés et combattre la nouvelle dépression

3. Pour éviter le développement de la nouvelle dépression, il est impératif que l'Union européenne assume son rôle directeur. L'effondrement de l'emploi et de l'activité économique requièrent une réponse européenne, les mesures prises isolément par les États membres n'étant pas de nature à combattre efficacement la crise. Seule l'Union européenne est en mesure de soutenir financièrement les États membres afin de combattre la crise et ses conséquences sociales. L'Europe est plus que jamais nécessaire pour lutter contre l'orientation libérale des marchés financiers et éviter que la spéculation ne devienne une prévision autoproductrice. Seule l'Europe peut empêcher des règles rigides (normes comptables internationales, nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, règles du pacte de stabilité) de nuire sérieusement à nos économies. C'est à l'Union européenne qu'il incombe de garantir des règles de concurrence égales sur le marché intérieur et de s'opposer au protectionnisme et au dumping social.
4. Pour un mettre un terme à la spirale baissière dans laquelle est engagée l'économie européenne et en inverser le cours, la CES demande instamment à la Commission et au Conseil européen de printemps d'affirmer le leadership européen en prenant position sur les pistes d'actions suivantes :
5. **Investir dans l'Europe sociale**

Le marché du travail européen est flexible, mais n'offre pas de garanties. Les travailleurs sont victimes de licenciements collectifs alors que leurs droits aux allocations de chômage ont été progressivement réduits par de nombreuses réformes structurelles et l'extension des emplois précaires. La CES

demande un nouveau Deal social, appuyé par le dialogue social et appelant les employeurs, les États membres de l'UE et la Commission de prendre leurs responsabilités en ce qui concerne :

- a. le renforcement et l'extension des systèmes d'allocations de chômage, accessibles à tous et en particulier aux travailleurs titulaires de contrats précaires ;
- b. des investissements massifs dans les compétences et la formation tout au long de la vie ainsi que dans la création d'emplois directs dans le secteur social ;
- c. la garantie d'un emploi ou d'une formation pour les jeunes qui accèdent au marché du travail en 2009 ;
- d. le changement de gouvernance des entreprises pour rééquilibrer la position des travailleurs et la dimension sociale dans les choix stratégiques des entreprises.

6. **Investir dans un vaste programme de relance**

La récession est structurelle. Le secteur privé limitera les dépenses et les investissements au cours des prochaines années et aura pour priorité de réduire l'endettement excessif. L'économie nécessite un nouveau moteur de croissance et de création d'emplois. Les investissements publics ont privilégié l'intégration de la dimension écologique à l'économie européenne. La CES demande à la Commission et au Conseil de lancer un nouveau programme d'investissement européen correspondant à 1% du PIB de l'Union européenne. Ce programme d'investissement doit porter sur les énergies renouvelables, les technologies propres, l'infrastructure et les réseaux européens, les automobiles modernes et des systèmes de transport plus propres. Cet effort d'investissement doit être entrepris au plan européen pour éviter le « parasitisme » et les « images flatteuses » et afin de rassembler les efforts et de créer d'éventuelles synergies transfrontalières.

7. **Des fonds publics pour des investissements publics**

L'intervention du secteur public pour éviter la faillite de l'économie suite à l'effondrement des banques et des entreprises implique que les gouvernements rassemblent les fonds nécessaires. La CES demande instamment :

- a. aux banques centrales européennes de racheter les dettes publiques (pour autant que ce ne soit déjà le cas) afin de soutenir les projets d'investissement publics, permettant aux gouvernements de disposer d'un financement stable et à faible taux d'intérêt. Ceci est nécessaire dans la mesure où l'abaissement des taux directeurs des banques centrales à un niveau proche de zéro les contraint à mener une politique monétaire de détente quantitative. Il est également possible de recourir à la planche à billets, car c'est le spectre de la déflation qui menace l'économie, et non pas l'inflation ;
- b. à la Banque centrale européenne de combattre la spéculation contre l'euro sur les marchés financiers et de privilégier l'achat des obligations dont les taux d'intérêt présentent les plus grands écarts par rapport aux taux d'intérêt des obligations allemandes. Il convient par ailleurs d'envisager l'émission d'obligations zone euro ;
- c. d'imposer des conditions strictes afin de garantir que les versements de dividendes excessifs, les rachats d'actions et les parachutes dorés ne puissent plus fragiliser les bilans des sociétés renflouées par des fonds publics ;
- d. de mettre un terme à la concurrence fiscale, nuisible aux recettes des finances publiques, d'élaborer un calendrier européen pour lutter contre les paradis fiscaux, les taux d'imposition proches de zéro, voire inexistants, les impôts à taux unique et de se pencher sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés, l'impôt sur les plus-values et l'impôt sur les grandes fortunes. La mise en place d'une taxe sur les transactions financières doit être sérieusement étudiée.

8. La solidarité européenne pour protéger l'ensemble de la population de l'irrationalité des marchés financiers

Les marchés financiers ne pouvaient se montrer plus incompetents en attribuant une notation triple A aux actifs toxiques américains. Nous ne pouvons en aucun cas accorder notre confiance à ces mêmes marchés financiers qui spéculent contre les pouvoirs publics et les monnaies et réduisent en pièces l'économie européenne. La CES demande instamment :

- a. d'envoyer un signal fort aux marchés financiers qui spéculent contre les monnaies des pays d'Europe centrale et orientale, en augmentant la balance des

paiements de la Commission à 100 milliards d'euros par rapport à son niveau actuel de 25 milliards ;

- b. d'interdire les programmes d'ajustement (ou de désajustement) du FMI en Europe et de lier au contraire le soutien financier des États membres aux principes du modèle social européen, y compris le principe de la justice redistributive, les droits des travailleurs et une fiscalité équitable, pour que « les épaules les plus fortes supportent les charges les plus lourdes » ;
- c. d'augmenter les dépenses sociales en Europe afin d'étendre la portée des fonds sociaux européens et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, ce qui implique une augmentation sensible du budget européen ainsi que la création d'impôts au plan européen, comme la création d'un impôt sur la spéculation financière ou sur les versements de dividendes excessifs.

9. **L'assouplissement des règles rigides**

Les normes comptables internationales et le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres des banques, auxquels s'ajoute le pacte de stabilité, forment une combinaison désastreuse qui entrave l'investissement public alors que le secteur public est le seul acteur en mesure de contrer la politique exclusive de désendettement des entreprises. Il est urgent de mettre un terme à la folie des politiques procycliques avant que ne se multiplient les dégâts causés à l'emploi et à l'économie. La CES demande instamment :

- a. d'amender la directive sur les exigences de fonds propres afin de permettre aux banques de se référer à des normes comptables basées sur « la valeur fondamentale à long terme » plutôt que sur la valeur marchande à court terme ;
- a. de faire usage de toute la flexibilité offerte par le pacte de stabilité réformé, notamment de prendre conscience que l'investissement dans la relance de l'économie et l'intégration de la dimension écologique sont des mesures structurelles qui permettent un déficit temporaire plus important, et de considérer que les finances publiques doivent être renforcées à partir du moment où l'activité économique retrouve son potentiel et non pas avant. L'Europe peut éviter la spirale baissière de la déflation de la dette. La croissance européenne ne peut être entravée par l'endettement.

10. Des principes communs de politique salariale en période de dépression

La modération salariale fait partie du problème. Elle a entraîné une politique économique dépendante d'un endettement excessif destiné à maintenir le niveau d'activité malgré les inégalités croissantes et une redistribution systématique des profits de la croissance du travail au capital. Cette logique perverse ne peut être poursuivie. Si les travailleurs en Europe demeurent soumis à une concurrence des salaires, la faible inflation débouchera sur la déflation, entraînant une hausse des taux d'intérêt et une aggravation de la récession. La CES demande instamment :

- a. un cadre européen pour des salaires « équitables et décents ». Dans le contexte de la stratégie européenne pour l'emploi, les États membres, ainsi que les partenaires sociaux nationaux, devraient être invités à prendre des initiatives et à mener une négociation collective en vue d'imposer un seuil à la dynamique des salaires et d'éviter une évolution déflationniste des salaires pour obtenir des salaires plus élevés à la place. Ceci implique des salaires minima à l'échelon le plus bas du marché du travail de même que le respect du « taux de salaire courant » et des augmentations de salaires, tel qu'établi par les conventions collectives ;
- b. une intervention européenne pour garantir l'égalité de traitement et l'égalité de salaires pour les travailleurs détachés. Les libertés du marché ne peuvent plus prendre l'avantage sur les droits fondamentaux et les conventions collectives. Ceci implique une révision de la directive sur le détachement des travailleurs ainsi que l'intégration d'un protocole social au traité européen ;
- c. des mesures sévères contre les excès des primes , des rémunérations, des stock options et des parachutes dorés des directeurs généraux d'une part et, d'autre part, contre les versements de dividendes excessifs et les rachats d'actions.
